

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (26) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, MM. MELQUIOND, MIS, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. DUMAS, Mme PETIT, M. BRAILLARD, Mme AZIHARI, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, Mme CASSAN-FAUX, MM. ERGUL, BENDJILLALI, Mme MESLEM, MM. GAILLARD, GUERIN, Mme MERY, M. GANIVELLE, Mme WEINLAND, M. MICHAUD, Mme BRARD.

POUVOIRS (11) :

Mme RABUSSIER mandant a pour mandataire M. MEUNIER
M. MAUDUIT mandant a pour mandataire M. ABELIN
M. BAUDIN, mandant a pour mandataire M. PREHER
Mme FARINEAU mandant a pour mandataire Mme LAVRARD
M. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. DUMAS
M. BEAUDEUX mandant a pour mandataire M. MIS
Mme MONTASSIER mandant a pour mandataire M. MELQUIOND
Mme LEBORGNE mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
Mme COTTEREAU mandant a pour mandataire Mme BOURAT
Mme METAIS mandant a pour mandataire Mme MERY
M. AUDEBERT mandant a pour mandataire Mme BRARD

EXCUSES (2) : M. BARAUDON, Mme PESNOT-PIN

Nelly CASSAN-FAUX a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Madame Chantal PETIT

OBJET : Convention de partenariat dans le cadre de manifestations culturelles

Durant la saison estivale, la ville de Châtellerault est amenée à conduire ou à accompagner différentes manifestations qui nécessitent une convention avec les partenaires.

La ville de Châtellerault accueille l'association Figaro-Si-Figaro-Là qui présentera le 28 juillet 2016 l'opéra "l'Elixir d'amour" de Donizetti sous chapiteau. La CAPC met un emplacement à disposition au stade de la Montée Rouge du 26 au 29 juillet 2016, avec branchements électriques, point d'eau. La ville prend en charge 2 SSIAP pour le temps du spectacle et exonère l'association du droit place.

* * * * *

VU l'article L 2121-29 du code Général des collectivités territoriales relatif aux délégations du Maire.

CONSIDERANT la nécessité de prévoir les conditions de partenariat avec l'association Figaro-Si-Figaro-Là,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir et leurs éventuels avenants, avec l'association Figaro-Si-Figaro-Là ainsi que toutes les pièces relatives à cette manifestation,
- d'exonérer l'association du droit de place.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 30/06/16

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

